

Vos questions / nos réponses

Question sur le Buvidal

Par [Inaya69](#) Postée le 10/09/2026 13:20

Cela fait plus d'une dizaine d'années que je suis sous subutex/ bupre. Je suis sortie du monde de la drogue, j'ai complètement changé de vie. Mon rêve est de voyager et le traitement me bloque dans ce projet puisque illégal dans pleins de pays. J'ai alors penser au Buvidal, car en injection mensuelle cela me permettrait d'être libre de voyager n'importe où pendant 2 prises, et pouvoir enfin baisser puis arrêter. . Est ce que cela ne se prescrit qu'en CSAPA ? Impossible d'en avoir par le biais d'un médecin généraliste ? Je travaille en addicto, bien sûr personne n'est au courant de mon passif, je ne peux donc pas aller dans un CSAPA proche de chez moi de peur de croiser des pro ou des patients qui me reconnaîtrait... Auriez vous des conseils svp ?

Mise en ligne le 15/09/2026

Bonjour,

D'après les informations portées à notre connaissance, le Buvidal n'est délivrable qu'à l'hôpital, en CSAPA et en établissements pénitentiaires. Tous les CSAPA ne le proposent pas encore.

Il doit être administré par un professionnel de santé, le patient ne peut emmener le médicament chez lui pour l'injecter lui-même. Le produit se présente sous forme de seringue sécurisée préremplie. Il est injecté sous la peau soit une fois par semaine ou une fois par mois, il s'agit de buprénorphine d'action prolongée.

Il vous est peut-être possible de vous tourner vers un CSAPA éloigné de chez vous, les structures n'étant pas pour la plupart sectorisées. Vous pouvez effectuer une recherche de structures proposant la substitution à partir de notre lien "adresses utiles", que nous vous joignons en bas de réponse. Il vous suffira alors de remplir un numéro de département et cocher la case "substitution" à la rubrique "soin".

Concernant un possible déplacement avec votre traitement actuel, nous vous invitons à consulter notre lien vers "voyager avec mes médicaments". C'est une information publiée par l'ANSM qui explicite le cadre légal et les démarches possibles pour un voyage à l'étranger dans et hors espace de Schengen.

N'hésitez pas à contacter un de nos écoutants pour une orientation affinée ou si vous souhaitez échanger davantage sur votre situation. Nous sommes accessibles 7J/7J, par téléphone au 0800 23 13 13 (appel

anonyme et gratuit) de 8H à 2H du matin ou par le Chat de notre site Drogues Info Service du lundi au vendredi de 14H à minuit et le samedi et le dimanche de 14H à 20H.

En souhaitant que vous puissiez trouver une solution adaptée vous permettant de voyager.

Bien cordialement.

En savoir plus :

- [Adresses utiles du site Drogues info service](#)
- [ANSM voyager avec mes médicaments](#)